

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de LANDREVILLE

Date de la convocation : 29 janvier 2024

Date d'affichage : -

SEANCE DU 05 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 29 Janvier 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Présents : Didier THIEBAUT – Maire

Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Véronique JOLLY, Adjoint

Michel BERGER — Anne PETITEAUX – Clément ROBERT - Benjamin COUTURIER

Représentés : Roger PHILBERT par Véronique JOLLY

Absents : Alizée VANUXEEM et Jean-François PEPIN

Le quorum (plus de la moitié des 10 Membres), atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- TRAVAUX EN COURS
- TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SEMI-ENTERRES
- ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT VOTE BP 2024
- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES
- INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de délibérer sur les sujets mis à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

Approuvé à l'unanimité des Membres présents et représentés.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Philippe LOUIS-THIVET a été élu secrétaire de séance.

I. TRAVAUX EN COURS

- **Enfouissement des réseaux**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avancée du chantier concernant l'enfouissement des lignes électriques depuis le 08 janvier 2024. La première tranche se termine avec un compte rendu très satisfaisant ; le travail est bien exécuté, facilité de circulation pour les riverains et le passage du bus scolaire en laissant le chantier libre d'accès le matin jusqu'à 8h30 et en fin d'après-midi à partir de 16h30. La semaine prochaine les travaux débiteront de 10 Grande Rue jusqu'au carrefour du VIVAL, mêmes horaires pour le libre accès, une déviation sera installée pour les poids lourd direction Rue des Fâches / Rue de la Gare. La fin de travaux pour cette première tranche est prévue pour le 05 juin 2024.

Pendant les travaux Monsieur le Maire explique que la commune rédigera des arrêtés ponctuels pour maintenir la rue à sens unique. L'entreprise entreposera du matériel temporairement sur le parking du VIVAL.

- **Renouvellement des luminaires Eclairage public communal**

Monsieur le Maire attend le retour concernant la livraison des nouveaux luminaires Led.

- **Travaux Rue de Derrière l'Eglise**

L'avenant permettant la passation du marché public de l'entreprise Alexandre REAUT à REAUT TP est signé. Les travaux sont prévus courant mars.

- **Travaux Eglise de l'Assomption 3^{ème} Tranche et Retables de Bouchardon**

Les demandes de subventions sont envoyées à la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, au Conseil Départemental et au Conseil Régional. Monsieur le Maire a reçu la notification de demande de subvention accordée auprès de la DRAC.

La publication du marché public pour la restauration des Retables de Bouchardons est close le 30 décembre 2023, 3 offres ont été reçues sur la plateforme XMARCHE. Madame LESSARD COUTURIER, Conservatrice des Monuments Historiques de la DRAC portera une analyse en retour pour permettre au conseil municipal de décider de l'offre retenue pour les travaux.

- **Installation clôture du terrain de tennis**

N'ayant aucune nouvelle de la part de la société CRE Tennis, Monsieur le Maire se charge de les rappeler pour avoir une date d'intervention.

- **Prévisions des travaux pour l'année 2024**

Hormis les travaux en cours, le conseil municipal prévoit divers travaux pour cette année notamment les travaux de voiries, bicouche non terminée. A prévoir également de continuer le remplacement des menuiseries de la Maison des Associations. D'autres propositions se feront lors des réunions de la commissions finances et la commission bâtiments.

II. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SEMI-ENTERRES

20240205001 - Travaux supplémentaires Bornes d'apports volontaires semi-enterrées

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents qu'à la suite de la pose des bornes semi-enterrées à niveau du parking en empiétant sur le trottoir, il est demandé au conseil municipal d'effectuer des travaux supplémentaires en vue de renforcer le mur de soutènement limitrophe.

Pour rappel, le conseil municipal a choisi les bornes d'apports volontaires semi-enterrées en gravillons lavés sans l'option bardage bois pour un montant total de 23924.25€ HT.

L'entreprise POIRIER présente un devis à charge de la commune pour un montant de 2191.08 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

ACCEPTÉ le devis pour travaux supplémentaires.

DIT que les dépenses des bornes semi-enterrées et des travaux supplémentaires seront prévues au budget primitif 2024.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Il a été relevé plusieurs anomalies concernant les dépôts des ordures ménagères, tri-sélectif et verres aux différents points d'apport volontaire de Landreville, des ordures ménagères dans la benne du tri sélectif et inversement, il sera installé des étiquettes pour aider les habitants à reconnaître les déchets qui doivent être déposés dans chaque container.

L'agent technique d'entretien communal, Fabiola, veille à la bonne mise en pratique et prévient SUEZ lorsque les bennes sont pleines. Chaque usager peut également le signaler grâce au QR code apposé sur chaque benne.

Les sacs de pré-tri ont été distribués aux habitants, une commande est en cours afin de fournir les foyers restants.

Concernant les places de parking attenantes aux bennes sur le parking du VIVAL, le conseil municipal prévoit d'installer une signalisation « arrêt minute » pour éviter la gêne au camion de déchargement et que les riverains ne se garent plus de manière permanente devant les containers.

III. ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT VOTE BP 2024

20240205002 – Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget et avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au Conseil Municipal : - de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2022, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

A savoir :

Crédits inscrits 25%

Chapitre 21 : (BP 2023) - $478\,719 \times 25\% = 119\,797.75 \text{ €}$

Chapitre 20 : (BP 2023) - $328\,171 \times 25\% = 82\,042.75 \text{ €}$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2024, soit :

	COMPTE	OPERATION	MONTANT en €
TRAVAUX VOIRIES RUE DE DERRIERE L'ÉGLISE	2152	1052	50 703.75
INSTALLATION BORNES APPORTS VOLONTAIRES	2138	A créer	31 339
TRAVAUX RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC	2041512	1010	82 042.75

DIT que ces dépenses feront l'objet d'une inscription au Budget primitif 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Le Vote de Budget Primitif s'effectuera lors d'une prochaine réunion du conseil municipal courant mars.

IV. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Commission Infos**

Une réunion a eu lieu le 02 février 2024 à 16h00 notamment dédié au site internet Landreville Infos :

- Réflexion des têtes de chapitre, de leur disposition et contenu.
- Organiser la refonte du site, la maintenance et les mises à jour

La commission attend la fin du mois de février pour savoir si un journal sera publié au mois de mars.

- **Commission Finances**

Réunion le 12 mars et le 26 mars à 18 heures

- Compte administratif et orientations budgétaires 2024

- **Commission des fêtes**

Réunion le jeudi 08 février à 18h30 portant sur la préparation des décorations pour le Tour de France le 07 juillet 2024.

Une seconde réunion est prévue le 22 février 2024 à 18h30.

- **Commission Communale des Impôts Direct**

Réunion le mardi 20 février à 17h30.

V. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Tour de France**

Courrier reçu de la Préfecture avec une cartographie de l'étape de Troyes- Troyes et une lettre du Conseil Départemental expliquant les interventions à réaliser sur les chemins blancs notamment chemin Haut de Forêt.

Le passage de la voiture balai à Landreville est prévu l'après midi au alentours de 14h15 à 16h15 suivant la vitesse des coureurs lors de la manifestation.

- **Inspection du CPI de Landreville**

Monsieur le Maire a reçu le compte rendu de la visite du CPI de Landreville du Commandant SMOUS du 4 janvier dernier.

Quelques recommandations sont évoquées à savoir :

- Arrêté de démission pour Monsieur PRALAIN Anthony ne résidant plus dans la commune.
- Proposition de rattacher la commune de Viviers-sur-Artaut au CPI de Landreville.

A ce jour le CPI de Landreville compte trois sapeurs-pompiers volontaires : MM. Sébastien ROYER, Jean-François PEPIN et Pierre-Antoine MORANGE.

- **Chemin d'exploitation AFR de Landreville**

N°202402001 Arrêté municipal portant réquisition du chemin d'exploitation ZC 69 Le Rupt

Le Maire de la commune de Landreville,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant le passage d'enjambeurs et de poids lourd sur le chemin pouvant dégrader la voie notamment à hauteur du pont,

Considérant la demande de l'Association Foncière de Remembrement de Landreville de ne plus être engagé pour l'entretien du chemin,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver l'accessibilité dans l'intérêt de permettre des déviations en raison des divers travaux d'enfouissement des réseaux prévus sur la rue principale dans la commune,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le chemin d'exploitation cadastré ZC 69 Lieu-dit « Le Rupt » appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de Landreville est réquisitionnée en vue d'exécuter les missions de réfection et d'entretien nécessaires afin de maintenir l'accessibilité pour les exploitants et les riverains.

Article 2 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au 1^{er} septembre 2024.

Article 3 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 5 : Le Maire et la directrice générale des services comptables public est chargée, chacun en ce qui les concerne le l'exécution du présent arrêté.

- **Contrat BRM**

20230205003 – Balayage des Rues – contrat d'entretien à compter du 01 Janvier 2024.

Monsieur le Maire informe les Membres présents que par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2009 le balayage des rues a été confié à l'Entreprise BRM pour 4 passages annuels avec actualisation des tarifs chaque année.

La Société BRM propose un nouveau contrat d'entretien pour 3 années à compter du 01 Janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026 pour 4 passages annuels au tarif de 609.50 € TTC par passage.

Les prix seront révisables tous les ans à la date du 1^{er} Janvier de l'année. Les prix révisés seront donc fermes et invariables pendant toute la période de reconduction concernée.

Le tarif du prestataire comprendra les prix « prestataire » (P) résultant de l'application de la formule de variation suivante aux prix de base (Po) constituant le tarif de base : $P = P_0 \times K$

Avec $K = 0.15 + 0.85 \times (I_n / I_0)$

Dans laquelle :

- PO est le prix initial réputé établi sur la base des conditions économiques du mois zéro.

- In est l'indice correspondant aux travaux public – PT01 publié sur le bulletin officiel du service des prix dont la valeur est connue à la date d'application de la révision.

- I0 est l'indice correspondant aux travaux publics – TP01 dont la valeur est celle établie au mois zéro (Mo).

- I0 est l'indice.

Les montants des prestations de services réalisés seront calculés en appliquant les taux de tva conformément aux textes en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

Vote Pour	Contre	Abstention
8	0	0

ACCEPTE le contrat d'entretien présenté par la SARL BRM 14 Rue de la Gare 10800 BUCHERES à raison de 4 passages par an au tarif de 609.50 € par passage, pour 3 années à compter du 01 Janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026 ainsi que les conditions tarifaires, soit :

Les prix seront révisables tous les ans à la date du 1^{er} Janvier de l'année. Les prix révisés seront donc fermes et invariables pendant toute la période de reconduction concernée.

Le tarif du prestataire comprendra les prix « prestataire » (P) résultant de l'application de la formule de variation suivante aux prix de base (Po) constituant le tarif de base : $P = P_0 \times K$

Avec $K = 0.15 + 0.85 \times (I_n / I_0)$

Dans laquelle :

- PO est le prix initial réputé établi sur la base des conditions économiques du mois zéro.
- In est l'indice correspondant aux travaux public – PT01 publié sur le bulletin officiel du service des prix dont la valeur est connue à la date d'application de la révision.
- I0 est l'indice correspondant aux travaux publics – TP01 dont la valeur est celle établie au mois zéro (Mo).
- I0 est l'indice.

Les montants des prestations de services réalisés seront calculés en appliquant les taux de tva conformément aux textes en vigueur.

- **DIT** que les crédits seront prévus chaque année au Budget Primitif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- **Projet de Réserve naturelle nationale du Barséquanais**

Le Conseil départemental de l'Aube a accepté d'intégrer la parcelle ZN110 Lieu-dit "le Haut de la Guignelle", en sa propriété sur la commune de Landreville, au projet de réserve naturelle nationale du Barséquanais.

- **Etude ruissellement commune de Landreville**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la restitution de l'étude CEREMA relative au phénomène de ruissellement dans la côte des Bar. Deux cartographies sont fournies illustrant les mesures de la sensibilité des sols à produire du ruissellement dans le centre urbain et les zones viticoles.

- **Projet de classement des paysages viticoles du Barrois**

Monsieur le Maire a reçu un courrier de la Région Grand Est indiquant que le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne a sollicité Madame la Préfète afin de réaliser une étude pour le classement nationale des paysages viticoles des Cotes des Bar. Une réunion s'est tenue le 20 décembre à ESSOYES, cette étude sera effectuée par la DREAL avec enquête publique et durera environ 5 ans.

- **Nouvelle concernant Monsieur Alain SEMBEIL**

Actuellement en congé longue maladie depuis 1 an, Monsieur le Maire indique la réception de la prochaine date de réunion du conseil médical du Centre de Gestion le 14 février 2024 pour la demande de prolongation de congé longue maladie pendant 6 mois.

- **Travaux Vannage**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DEMARQUET Dimitri s'élevant à 8856.01 € pour remise en état des vannes. Un deuxième devis sera sollicité.

- **Design et Cannage**

Nouveau commerce arrivé dans Landreville ; « Design et cannage » représenté par Madame RATTON Morgane, 8 Rue Haute. Il s'agit d'un Artisan qui effectue la création et la restauration de mobilier.

- **Maison de santé Essoyes**

A la suite de la Réunion à Essoyes avec Monsieur le Maire Thierry MERCUZOT, le projet de construction d'une maison de santé est revu. Un nouveau médecin récemment installé sur Essoyes pourrait s'installer dans le village. Une réunion avec les professionnels de santé du secteur sera programmée pour trouver des solutions/propositions dans le but de créer un local médical unique.

Tour de table :

Véronique JOLLY : Trous sur la traversée de la Commelle Marie, erreur de frappe sur un panneau indiquant « Comelle Marie »

Trous chaussée Rue de Viviers-sur-Artaut

Panneau Stop non respecté

Clément ROBERT : Fermeture du cimetière pendant les vendanges ; installation d'un portique ou de grosses pierres à l'entrée.

Décorations de Noël jetées cette année, Monsieur le Maire et Madame Véronique JOLLY indiquent que les décorations sont conservées depuis plusieurs années et qu'à la vue de leur état d'usure il est décidé de les renouveler.

Retour sur la soirée de la Saint-Vincent organisée par le Syndicat des Vignerons ; la soirée s'est bien déroulée cependant le repas n'était à la hauteur de sa présentation.

**Anne PETITEAUX : Réunion à prévoir pour faire le point sur les panneaux à commander.
Béton devant chez Monsieur Benjamin COUTURIER**

**Michel BERGER : Luminaire clignotant Rue Collin Monsieur
Stationnements insuffisants sur le parking du VIVAL ; voitures garées en permanence sur le parking**

**Jean-Philippe LOUIS-THIVET : Revoir emploi du temps de Fabiola.
Faire l'inventaire du matériel de l'atelier municipal.**

**Didier THIEBAUT : Vigilance concernant les vols, véhicule retrouvé brûlé sur Vitry-le-Croisé.
Etude « voisin vigilant » à réaliser avec la gendarmerie.
Inviter les habitants à informer au maximum dès passage d'un véhicule suspect.**

La séance est levée à 20h55.

Fait à Landreville, les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance,

Le Maire,

J-P. LOUIS-THIVET

D.THIEBAUT